

loi nationale sur l'habitation et que le *Ryerson Polytechnical Institute* a fortement recommandé. Une lettre datée du 11 mars 1966 que cet Institut m'a adressée, comme il en a adressé à mes collègues du parti—je suis persuadé que le ministre des Finances en a reçu une copie puisqu'il représente une circonscription électorale de Toronto—se lit comme il suit:

Le bureau des gouverneurs de *Ryerson Polytechnical Institute* vous prie respectueusement de bien vouloir appuyer une modification prochaine à la loi nationale sur l'habitation, mesure qui permettrait à Ryerson de contracter des emprunts pour la construction de résidences. Nous nous rendons compte que Ryerson n'est pas le seul intéressé dans cette affaire et que la mesure comprendrait probablement une disposition visant l'admissibilité à de tels emprunts à d'autres maisons d'enseignement de niveau postsecondaire, d'instituts qui ne décernent pas de titres universitaires, et ils sont très nombreux au Canada. A l'heure actuelle, sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, ces instituts ne sont pas autorisés à contracter d'emprunts.

Nous comptons actuellement 4,200 étudiants inscrits aux cours du jour. La moitié d'entre eux viennent de l'extérieur du Toronto métropolitain. D'année en année, il est de plus en plus difficile pour les intéressés de trouver un logement convenable dans une maison privée. Comme vous le savez peut-être, le Conseil a annoncé récemment un programme d'expansion prévoyant l'affectation d'environ 27 millions de dollars à l'aménagement de locaux destinés à l'enseignement et à l'administration. Nous prévoyons que les inscriptions atteindront le chiffre de 10,000 d'ici cinq ans. Nos besoins, bien entendu, sont pressants et, il va sans dire, qu'ils s'accroissent à un rythme alarmant. Les gouvernements fédéral et provincial contribuent au programme d'expansion, mais c'est le manque de classes qui nous préoccupe le plus. Aucune tranche des 27 millions dont j'ai parlé ne sera consacrée à l'aménagement de résidences, question que le Conseil croit maintenant devoir régler le plus tôt possible.

Nous avons prié le gouvernement d'apporter la modification en question et nous espérons qu'il acquiescera à notre demande. Toutefois, nous comptons sincèrement sur votre appui et votre initiative afin que la modification en cause soit adoptée sans tarder. Comme vous représentez une circonscription du grand Toronto, la question des résidences ne touche pas autant les fils et les filles de vos commettants que les étudiants de l'extérieur. Cependant, nous prenons la liberté de vous écrire, étant donné le rôle important que l'institut Ryerson joue dans la province et la région et parce que ses besoins s'accroissent de plus en plus rapidement.

Monsieur l'Orateur, nous, les membres du Nouveau parti démocratique, nous demandons au gouvernement de prendre des mesures immédiates en vue de la modification exigée par ce très urgent problème, qu'il existe à Toronto ou ailleurs.

La troisième initiative que le Nouveau parti démocratique croit nécessaire dans le domaine de l'habitation est la réduction du taux d'intérêt actuel de 6½ p. 100 sur les prêts accordés en vertu de la loi nationale sur l'habitation. En effet, à cause du taux d'intérêt élevé, les gens paient pour leur

maison le double du prix d'achat initial. Le taux d'intérêt élevé fait aussi durer la période d'acquiescement, en certains cas, jusqu'à 25 ou 30 ans, situation fort propre à décourager les couples acheteurs. Si les intéressés sont âgés de 40 ans lors de l'achat, ils auront 65 ou 70 ans au terme des versements. Certains acheteurs m'ont dit qu'ils mourraient avant de s'être acquittés de leur dette.

Or, si le ministre des Finances dit que la réduction du taux d'intérêt serait injuste envers ceux qui paient déjà des taux élevés, alors je propose, en toute déférence, que les Canadiens soient autorisés à déduire de leur revenu imposable tous les intérêts payés sur hypothèque au cours de l'année. Quant aux locataires, on devrait leur accorder 7 p. 100 du loyer payé pendant l'année. Je pourrais ajouter qu'un projet de loi à cet égard a été présenté à la législature de l'État de New York. Ces mesures atténueraient, jusqu'à un certain point, les difficultés financières auxquelles se butent les nouveaux propriétaires ou les gens qui paient les loyers élevés de notre temps.

Je pense aussi, monsieur l'Orateur, que tous les prêts hypothécaires consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation devraient prévoir une allocation d'environ \$2,000 pour l'achat d'accessoires, de meubles et d'appareils. Ce montant devrait être compris dans le prêt. Aujourd'hui, les nouveaux propriétaires font immédiatement face à la nécessité d'acheter des appareils et des meubles neufs et de verser de forts intérêts à des sociétés de prêts. Ils éprouvent de la difficulté à payer les mensualités sur leur maison.

Quatrièmement, il faut que les gens puissent trouver un logement dont le loyer ne dépasse pas 25 p. 100 de leurs revenus. Les loyers des entreprises de logements publics doivent prendre ce chiffre pour limite.

Cinquièmement, les entreprises de logements publics doivent être de petites dimensions et s'intégrer avec le reste du quartier. Aux États-Unis, on a gaspillé beaucoup d'efforts pour les entreprises de logements publics, car les constructions étaient trop grandes et isolées dans des quartiers à part. Cela a eu pour résultat de reléguer les membres désavantagés de la société dans des sortes de ghettos et constituera sans aucun doute un handicap pour les enfants élevés dans ces quartiers qui ne pourront plus tard graver l'échelle sociale. Il est beaucoup plus conforme aux principes démocratiques et égalitaires de permettre aux différents groupes de la collectivité de communiquer entre eux. C'est aller à l'encontre de ces principes que